



S.A.F. 03

Activité réglementée par le code de l'action sociale et des familles, l'accueil familial offre la possibilité d'être accueilli à titre onéreux (en raison de son âge ou de son handicap) au domicile d'une personne ou d'un couple ayant reçu un agrément du conseil départemental lui permettant de réaliser cet accueil.

L'accueil familial offre un cadre sécurisé et un environnement chaleureux aux personnes accueillies. Il permet à la personne qui vit avec les accueillants familiaux de briser son isolement et de créer des liens.

L'accueil familial pour l'accueilli, comme pour l'accueillant, résulte d'un choix de vie.

Bénéficiaires

L'accueil familial s'adresse à des personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre seules à leur domicile et préfèrent un lieu de vie familial à un hébergement en établissement. Il peut apporter une réponse à un public adulte de personnes en situation de handicap (qu'il soit physique, psychique, mental ou sensoriel), et de personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour coordonner et animer ce dispositif, le Conseil Départemental de l'Allier a agréé le **Service d'Accueil Familial (SAF 03)**, et lui a délégué une partie de ses missions. Le Conseil Départemental conserve tout ce qui concerne l'agrément des accueillants familiaux et son contrôle.

Missions

- Recueil et évaluation psycho-sociale des demandes d'accueil, en vue de favoriser l'adéquation avec les projets d'accueil des accueillants disponibles
- Accompagnement professionnel et soutien technique aux accueillants familiaux
- Suivi médico-social des personnes accueillies
- Animation du dispositif départemental et du réseau partenarial, communication
- Organisation et animation de temps collectifs de travail ou conviviaux
- Information sur le cadre légal et administratif du dispositif

Objectifs

Par un travail de terrain qui débute bien en amont de l'accueil, favoriser la mise en adéquation de l'offre et de la demande, point de départ d'une cohabitation réussie. Accompagner les accueillants familiaux et les personnes qu'ils accueillent vers la recherche ou le maintien d'un équilibre favorisant la qualité de vie pour tous.

L'accueil familial s'articule autour de plusieurs fonctions toutes liées entre elles, par un objectif commun : le bien-être physique et moral de la personne accueillie.

- L'hébergement, la restauration, l'hygiène et l'entretien des locaux
- L'accompagnement médico-social de la personne accueillie
- L'acquisition, et/ou la préservation de l'autonomie
- L'accès aux loisirs, à la culture, à des activités extérieures
- Le maintien des liens familiaux, amicaux et favoriser la socialisation

L'accueil familial peut revêtir différentes formes, mais les missions de l'accueillant restent similaires :

Les accueils permanents : ils correspondent à une prise en charge globale de la personne accueillie, telle que décrite ci-dessus, et ce, pour une durée indéterminée. C'est la modalité d'accueil la plus pérenne.

Les accueils temporaires : ils ont deux fonctions essentielles :

1. Des essais préalables aux accueils permanents, afin de permettre au demandeur d'expérimenter l'accueil de plusieurs familles, et à l'accueillant de mieux cerner les besoins et le type de prise en charge à offrir au futur accueilli. Chacun pouvant ensuite prendre une décision plus éclairée.
2. Des remplacements d'accueillants familiaux pour congés ou maladie, et dans une proportion moindre, des périodes de répit pour des aidants familiaux.

Les accueils séquentiels : ces accueils permettent de répondre à un besoin régulier pour des usagers, d'expérimenter une prise en charge plus familiale et individualisée que celle offerte par l'institution. Ainsi, plusieurs personnes viennent en famille d'accueil un à deux week-ends par mois. Certains aidants choisissent aussi cette modalité, afin de bénéficier d'un répit régulier et d'offrir une continuité de la prise en charge à la personne aidée.

Accueil

Accueil du public :

du lundi au vendredi : 9h à 12h

Accueil téléphonique :

du lundi au vendredi : 9h à 12h

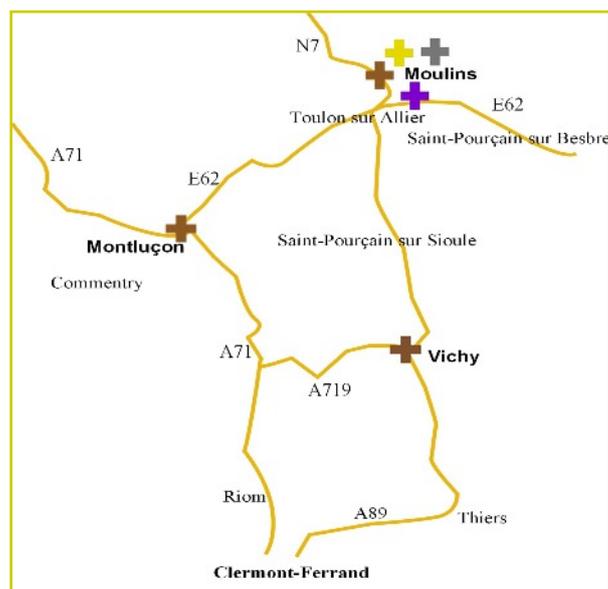
lundi, mardi, jeudi : 13h45 à 15h45

Situation géographique

Moulins est situé au nord du département de l'Allier à 110 km de Clermont-Ferrand.

Coordonnées GPS :

14 Rue de Bardon, 03000 Moulins, France
Latitude : 46.565041 | Longitude : 3.337297



Site : <http://www.croixmarine.fr/>